

Semaine de la sécurité des freins: Comment les conducteurs de VMC (véhicule motorisé commercial) peuvent se préparer

Si vous n'avez pas récemment vérifié tous les composants du système de freinage de votre camion, c'est le moment de le faire.

Du 21 au 27 août, l'Alliance pour la sécurité des véhicules commerciaux (ASVC) procédera à sa **Semaine annuelle de la sécurité des freins**. Les agents d'application de la loi aux États-Unis, au Canada et au Mexique effectueront des inspections de véhicules automobiles commerciaux (VMC) à la recherche d'infractions au système de freinage. Voici comment vous pouvez vous préparer :

À quoi vous attendre

Les inspections auront lieu dans les stations de pesée fixes, les sites d'inspection temporaires et par des patrouilles routières.

Que se passe-t-il si les inspecteurs trouvent un problème de frein?

Votre véhicule sera mis hors service.

Quelles sont mes chances d'avoir une mise hors service liée aux freins?

Au cours de la Semaine de la sécurité des freins de l'année dernière, les agents d'application de la loi ont effectué 28 694 inspections aux États-Unis seulement. Environ 4 200 de ces véhicules (13,5 %) ont été mis hors service en raison d'une infraction liée aux freins. En avril 2022, l'ASVC a inspecté 9 132 VMC pendant une journée de sécurité des freins non annoncée. Près de 1 300 véhicules (14,1 %) inspectés ce jour-là ont été mis hors service en raison d'une infraction liée aux freins.

Sur quoi les inspecteurs portent-ils leur attention?

Les inspecteurs vérifieront tous les composants des systèmes de freinage, en mettant l'accent sur les infractions liées au **frottement de la tubulure/des conduits de freins**.

Comment puis-je m'assurer de passer une inspection des freins?

La meilleure façon d'assurer un système de freinage entièrement fonctionnel et sécuritaire est d'établir et d'appliquer un calendrier d'inspection de routine. Il est tout aussi important de vous assurer que vos conducteurs sont correctement formés et comprennent leur responsabilité d'effectuer les inspections avant, pendant et après le voyage. De plus, l'ASVC recommande également aux conducteurs de suivre les 10 étapes suivantes :

1. Inspectez les tubulures et les conduits de freins pendant les inspections avant et après le voyage.



2. Signalez tout problème de freins dans vos rapports d'inspection du véhicule par le conducteur.

3. Recherchez des conduits de freins qui frottent ou reposent contre les pneus, le châssis, la direction, la suspension, les freins ou d'autres composants.

4. Portez attention aux tuyaux de freins pliés ou mal réparés.

5. Tendez l'oreille pour détecter les fuites d'air. Si vous en entendez une, trouvez l'emplacement de la fuite et réparez-la avant de partir.

6. Ne laissez pas les conduites d'air pendre ou toucher la plateforme ou le châssis du tracteur.

7. Si vous voyez des tuyaux d'air ou des tuyaux qui frottent ou reposent contre d'autres composants, vérifiez l'usure causée par l'abrasion et protégez, fixez ou déplacez le tuyau pour éviter l'usure.

8. Recherchez le frottement des tuyaux/conduits de freins. Si le frottement réduit le diamètre d'un tuyau ou si la couleur blanche secondaire est visible dans un tuyau thermoplastique, c'est une infraction menant à la mise hors service. Remplacez immédiatement le tuyau.

9. Surveillez les tuyaux de frein usés. Si un tuyau est usé au point que son renforcement est coupé ou érodé, il s'agit d'une infraction menant à la mise hors service. Remplacez le tuyau immédiatement.

10. Assurez-vous que toutes les réparations répondent aux exigences et aux directives du fabricant.

Des freins bien entretenus sauvent des vies, surtout dans les situations de grande urgence. Gardez les freins de votre véhicule en bon état de fonctionnement pendant la Semaine de la sécurité des freins et toute l'année.